

NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/1977  
13 juin 1967

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 12 JUIN 1967 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre de mon Gouvernement et suite à ma lettre No 3705 du 6 juin 1967, j'ai l'honneur de vous faire tenir, pour l'information du Conseil de Sécurité, ce qui suit :

- Le 23 mars 1967 vers 9 heures, un habitant Khmer du village de Daung, Srok de Romeas Hèk, province de Svay-Rieng, nommé Meas-Ty, au cours de son déplacement pour se livrer à la pêche, a sauté sur une grenade piégée par des éléments des forces armées américano-sud-vietnamiennes à un endroit situé à environ 2 000 mètres à l'intérieur du territoire Khmer. L'intéressé a été tué sur le coup.

- Dans la nuit du 30 au 31 mars 1967 vers 20 heures 30, 4 habitants Khmers nommés Sek Mol, Sok Moeuk, Chey Chim et Prak Phin, du village de Bac Dung, relevant du Khum de Bavet, Srok de Svay-Teap, province de Svay-Rieng, ont sauté sur une mine piégée par des éléments des forces américano-sud-vietnamiennes à un endroit situé à environ 200 mètres en deçà de la ligne de démarcation, dans le même Khum.

Les nommés Sek Mol et Sok Moeuk ont été tués sur le coup, tandis que les deux autres, Chey Chim et Prak Phin, ont été gravement blessés.

- Le 24 avril 1967 vers 13 heures 10, des éléments des forces armées américano-sud-vietnamiennes ont pénétré dans le territoire Khmer à un endroit situé à environ 200 mètres en deçà de la ligne de démarcation, relevant du Khum de Peam Montea, Srok de Kompong Trabèk, province de Prey-Véng.

Au cours de cette incursion, ils ont enlevé et emmené de force un habitant du lieu alors qu'il était en train de s'adonner aux travaux champêtres. Le captif n'a été relâché que le 25 avril 1967 après avoir été soumis à un interrogatoire.

- Le 1er mai 1967, les artilleurs américano-sud-vietnamiens du poste de Duk Ko (Pleiku), ont tiré plusieurs obus de canon en direction du poste Khmer de

la garde provinciale de Lom Kom situé à environ 6 000 mètres en deçà de la ligne de démarcation, relevant du Khum de Russey-Pok, Srok de Andaug Pich, province de Rattanakiri.

- Le 2 mai 1967, ces mêmes éléments ont tiré de nouveau plusieurs obus dans la même direction.

Plusieurs cratères ont été relevés sur le terrain aux environs dudit poste.

- Le 6 mai 1967 vers 20 heures, des éléments des forces américano-sud-vietnamiennes du poste de Hong Egu, ont tiré au canon en direction du territoire cambodgien. Sept obus sont tombés et ont explosé à 100 mètres à l'intérieur du Cambodge et à 2 kilomètres au Nord-Ouest du village Khmer de Koh Kos, relevant du Khum de Koh Sambeou, Srok de Peam Chor, province de Svay-Rieng.

Ces tirs ont tué une femme, blessé une fillette et un buffle.

- Le 11 mai 1967 vers 6 heures 30, des éléments des forces armées américano-sud-vietnamiennes, appuyés par des avions et des hélicoptères, ont pénétré dans le territoire cambodgien à un endroit situé à environ 500 mètres en deçà de la ligne de démarcation, relevant du Khum de Cheang-Dèk, Srok de Kompong Trabek, province de Prey-Véng, et ont tiré plusieurs rafales d'armes automatiques sur les habitants Khmers qui sont en train de s'adonner aux travaux champêtres.

Cette attaque barbare a fait deux blessés parmi les paisibles paysans précités.

Le Gouvernement Royal du Cambodge a élevé une protestation énergique contre ces violations répétées du territoire Khmer suivies d'assassinat de paisibles paysans sans défense, commises délibérément par les forces armées américano-sud-vietnamiennes et a exigé que les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de La République du Vietnam y mettent fin sans délai.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Cambodge,

(Signé) HUOT SAMBATH

-----

